



## Déclaration UNSA Education au CDEN du 8 mars 2016

Mr le Préfet, Mr l'Inspecteur d'Académie, Mmes et Mrs les membres du CDEN,

Ce CDEN a pour objet essentiel de préparer la rentrée scolaire 2016 dans les écoles et collèges du département. Notre organisation syndicale souhaite faire les remarques préalables suivantes.

### Rentrée dans les collèges

La mise en place de la réforme du collège à la rentrée prochaine est une réalité dont se félicite l'UNSA Education. 40 ans après l'instauration du collège unique, l'Education Nationale se donne enfin les moyens d'accueillir l'ensemble des collégiens et de les traiter avec équité. Terminées les classes européennes, les options réservées à quelques uns comme autant de filières instituant une orientation précoce relevant normalement des prérogatives du lycée.

Le collège s'ancre dans la scolarité obligatoire et renforce son attachement avec l'école élémentaire. 26h de classe pour tous de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, de l'aide personnalisée pour tous pour reprendre des notions ou les approfondir, une 2<sup>ème</sup> langue vivante pour tous dès la 5<sup>ème</sup>, des enseignements pratiques interdisciplinaires pour tous pour donner du sens aux apprentissages disciplinaires, voilà les principes essentiels de cette réforme qui va dans le bon sens.

A structure équivalente, la réforme n'a pas d'effet négatif sur les postes et en fonction des choix opérés sur l'utilisation des marges horaires, elle pourra même s'accompagner de créations de postes. De la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, les élèves auront désormais droit à 104 heures de cours obligatoires au lieu des 102h30 actuelles auxquelles s'ajoutent 11 heures d'autonomie (12 heures en 2017) qui remplacent les 6 heures d'aide personnalisée et d'itinéraires de découverte. Au total, il y a donc 6h30 de plus attribuées par cohorte à la prochaine rentrée (7h30 de plus à la rentrée 2017).

Nous nous réjouissons également du maintien des classes bi-langue dans les établissements de Haute-Loire dans un contexte local de concurrence forte avec les établissements privés. Il faudra cependant être vigilant afin que ces classes soient réellement des classes de continuité et non des filières d'excellence. Le rôle du collège n'est pas celui du lycée.

Nous attirons enfin l'attention sur les SEGPA. Les élèves de SEGPA sont des collégiens comme les autres et méritent de bénéficier des mêmes moyens. Nous attendons que le ministère donne toute consigne aux recteurs et inspecteurs d'académies pour que la dotation des collèges avec SEGPA soit calculée en tenant compte de ses divisions, et que celle-ci soit utilisée en partie pour des projets pédagogiques incluant les élèves de SEGPA. Faute de quoi l'inclusion de ces élèves resterait lettre morte, et à contre-courant de la philosophie qui sous-tend la réforme du collège.

## Rentrée dans les écoles

Nous inaugurons la première rentrée sous l'ère de la convention-moratoire signée entre l'Education Nationale et les élus locaux. Pour les trois prochaines rentrées, notre dotation est gelée. Dans le contexte démographique de notre département, c'est un point positif pour l'existence de cette convention. Sans cette dernière, la baisse prévue de 360 écoliers à la rentrée prochaine aurait inévitablement entraîné un nombre important de retraits de postes. Les prévisions pour les rentrées 2017 et 2018, respectivement de - 302 et - 220 écoliers renforcent l'aspect protecteur de la convention. L'après-convention risque par contre d'être plus compliquée à moins de savoir bien négocier comme le Cantal est en train de le faire.

Cette convention doit aussi permettre de créer des regroupements pédagogiques avec des seuils plus favorables qu'actuellement (entre 43 et 76 élèves pour 3 classes par exemple). Lorsqu'une commune accueille des élèves d'autres communes voisines sans école, ces nouveaux seuils peuvent s'appliquer lorsqu'un partenariat est signé entre les différentes communes. Cette mesure va sauver des classes dans les écoles dans les années à venir. Elle pourrait sauver une classe à Paulhaguet dès cette année si ce partenariat entre communes était acté.

Par ailleurs, nous regrettons que les enfants de deux ans soient, une fois de plus, utilisés comme variable d'ajustement. Ces derniers ne sont pas comptabilisés pour ouvrir des classes, même lorsqu'un projet d'accueil spécifique est rédigé. La scolarisation se fait alors au bon vouloir des équipes en place et au détriment de la qualité. Par endroit, c'est l'enseignement privé qui va accepter les deux ans que l'école de la République ne peut scolariser.

Suite au CTSD du 12 février, notre organisation syndicale demande que certaines décisions soient revues. Des situations très déstabilisantes pour certaines écoles ne peuvent rester en l'état. Nous attendons des évolutions concernant prioritairement les écoles de St Martin de Fugères, de Villeneuve d'Allier, de Séneujols, de Pradelles, de St Paul de Tartas.

De plus, nous demandons que la classe autisme en maternelle créée sur Monistrol émerge sur la dotation spécifique supplémentaire prévue à cet effet par le ministère et non sur les moyens départementaux redistribués.

Pour terminer, nous souhaitons attirer l'attention du CDEN sur la situation de Brioude où la municipalité a décidé une restructuration qui conduira à terme à deux groupes scolaires au lieu des six écoles actuelles. Nous prenons acte de l'engagement de l'administration à geler les postes enseignants le temps de cette restructuration. Mais la période de travaux doit être préparée avec intelligence. L'idée de déménager l'école élémentaire Jules Ferry toute entière dans les locaux du groupe scolaire Jean Pradier à la rentrée 2016 est une aberration (regroupement de 14 classes sur un site). Rappelons que le groupe scolaire Jean Pradier doit fermer car il ne peut accueillir, selon la municipalité, plus de 11 classes, même avec des travaux. Comment imaginer un fonctionnement serein et sécurisé avec 14 classes l'an prochain ?

D'autres solutions existent, notamment sur la cité scolaire Lafayette ou sur l'école Victor Hugo, et doivent être étudiées. Pour les personnels, pour les élèves, pour la sécurité, pour le maintien de bonnes conditions de travail, la période de travaux doit être mûrement réfléchie.

Merci de votre attention.

Les représentants UNSA EDUCATION au CDEN  
Claire CHARBONNEL  
Didier FABRE